

Crime organisé

Nous avons besoin d'une commission royale d'enquête pour modifier l'attitude de la population. C'est pourquoi je demande au solliciteur général de ne pas repousser cette proposition. Il ne devrait pas la repousser pour la simple raison qu'elle vient de l'opposition ou parce qu'il aurait l'air de se plier à la volonté de l'opposition. Il n'est pas un député de ce côté-ci de la Chambre qui ne saurait gré au solliciteur général et au ministre de la Justice d'adopter cette proposition et de l'approuver.

M. MacKay: Ils auraient droit à nos applaudissements.

M. Leggatt: La Chambre s'est montrée indulgente. J'ai parlé pendant un bon moment. Je pourrais donner encore davantage de précisions. Ce sera peut-être pour une autre fois. Mais je tiens à dire au solliciteur général, au ministre de la Justice et au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration que je mettrais volontiers à leur disposition tous les renseignements que je possède. Car nous sommes prêts à apporter toute notre collaboration au gouvernement pour éliminer ce cancer de notre société.

[Français]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, j'aimerais me prévaloir de cette occasion pour faire certaines observations sur le crime organisé au Canada, particulièrement sur certaines initiatives qui ont été mises de l'avant par le gouvernement fédéral dans le but de contenir et de combattre ce phénomène. Il va de soi, monsieur le président, que s'il s'agissait uniquement d'une question politique, je serais le premier à accéder à la demande de l'honorable député de l'opposition, parce qu'il va de soi, même si du point de vue de la politique ce n'est pas la méthode la plus efficace pour contenir le crime organisé, que politiquement j'aurais tout à gagner à m'allier à lui et à appuyer sa proposition. De fait, monsieur le président, si je n'appuie pas la proposition de l'honorable député, c'est que nous avons des motifs extrêmement sérieux de ne pas le faire.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, on a dit et écrit beaucoup de choses au sujet du crime organisé, et tout en reconnaissant que certaines personnes en ont fait un roman et que les commentateurs des organes d'information et d'autres ont dramatisé la situation, c'est en fait un problème complexe qui exige une solution raffinée. On propose évidemment diverses solutions pour régler le problème du crime organisé. On propose aujourd'hui qu'une commission royale d'enquête ou un autre genre d'enquête publique fasse connaître le crime organisé, mais ferait en même temps connaître tout ce que la police sait du crime organisé et on nuirait ainsi aux enquêtes policières.

Des voix: Oh!

Une voix: Balivernes.

M. Peters: Soyez raisonnable.

M. Fox: Une autre solution possible serait d'aider la police dans ses efforts pour s'organiser et s'équiper afin de combattre ce cancer qui s'attaque au cœur même de notre société. J'ai étudié à fond et discuté en détail avec la GRC d'une enquête sur le crime. Je suis persuadé que les députés d'en face

[M. Leggatt.]

admettront que la GRC a une longue expérience de la lutte contre le crime organisé.

M. Hogan: C'est ce qu'ils ont fait aux États-Unis, et ils ont réussi.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le solliciteur général (M. Fox) a la parole et je recommande aux députés de l'écouter.

M. Fox: D'après l'opinion très étudiée de la GRC, ce ne serait pas une façon efficace de combattre le crime organisé. Je suis toujours impressionné par les connaissances approfondies des députés d'en face au sujet des pratiques et des méthodes des autres pays. Je dois dire qu'ils ne semblent pas être au courant du genre d'intervention qui a eu lieu au pays depuis le milieu des années 1950 et j'essaierai cet après-midi de les mettre à jour.

Cependant, j'aimerais d'abord commenter le programme de télévision que vient de présenter Radio-Canada sur le crime organisé. Tout en reconnaissant que les producteurs ont réussi à sensibiliser un grand nombre de Canadiens et à en informer beaucoup d'autres, je prétends que leurs méthodes, y compris de graves insinuations et accusations, laissent beaucoup à désirer. On a reconnu qu'il a fallu deux ans et demi pour produire une émission télévisée de trois heures. Il a fallu deux ans et demi pour faire le mixage de films de cas déjà bien documentés. La filière française, par exemple, a déjà fait l'objet d'un livre et de deux films. Cette filière a été démantelée grâce à la collaboration internationale des forces de police.

M. Peters: Personne n'est en prison.

M. Fox: Les faits rapportés par le député sont inexacts. La plupart des personnes en cause à Montréal sont en prison ou y sont allés.

M. Peters: Elles se promènent dans les rues.

M. Fox: On a suffisamment entendu parler du cas des frères Dubois pendant l'enquête de la Commission québécoise sur le crime organisé, et les journaux ont fait état du travail de la brigade anti-corruption de la police de Hong-Kong. Les cas de Vic Cotroni et de Paolo Violi sont de notoriété publique et il en a été suffisamment question dans la presse.

Je ne dis pas cela en manière de critique, je cite simplement des exemples. Il a fallu deux ans et demi de préparation pour réaliser une émission télévisée de trois heures, en utilisant principalement des faits qui sont du domaine public. Ses auteurs disposaient au départ d'une abondante documentation, dont ils n'avaient à se demander si elle résisterait aux attaques de la partie adverse ou à l'analyse du tribunal. Mais les policiers, eux, doivent trouver des indications, recueillir des preuves et se procurer des témoins qui établissent incontestablement la culpabilité. Ils ne peuvent pas faire état de ouï-dire, de déductions ou d'insinuations. Il leur faut des preuves, et ces preuves sont ensuite examinées à la loupe et attaquées au cours des débats. Les députés d'en face ne trouvent rien à redire lorsque Radio-Canada utilise des caméras et des microphones cachés, mais ils refusent les mêmes moyens à la police dans sa lutte contre le crime organisé.